



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

---

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT – CONVENTION CONSTITUTIVE**  
Autorisation de signature

N°2026-03

Date de transmission en Préfecture : **11 FEV. 2026**  
**12 FEV. 2026**

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **23 janvier 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **14**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Nathalie BERTOCCHI – Jean-Louis CHAPON – Jean-Paul COTTIER – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Michèle EYMARD – Béatrice VERDIER Christian VIVENS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :** Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Michèle EYMARD) – Xavier DÉMONET (à Christian VIVENS) – Jessica DIONISIO (à Béatrice VERDIER) – Christelle RIVAT (à Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER)

**Membres absents, excusés :** Christiane CONSTANT – Sylvie GUINET – Marie-Thérèse MAUCOUR

Considérant que la ville de Brignais et le CCAS ont un besoin commun concernant certaines familles d'achats, notamment : « Nettoyage des locaux – Dépoussiérage des bâtiments »

Considérant que la commune de Brignais et le CCAS souhaitent grouper leurs commandes ;

Considérant qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme ;

Il est soumis au Conseil d'administration, un projet de convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes dans les domaines susvisés.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention tel que présenté en séance et joint en annexe.

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Oui, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commande entre la Ville de Brignais et le CCAS dans les familles d'achat suivantes : Nettoyage des locaux – Dépoussiérage des bâtiments », telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
**Le Maire de Brignais**  
**Président du CCAS**  
**Serge BÉRARD**

Pour le Président,  
Par délégation,  
**Le Vice-Président du C.C.A.S.**  
**Sébastien FRANÇOIS**

Pour le Président,  
Par délégation,  
**La Directrice du CCAS**  
**Yolande COL**

